

27 septembre 2018



**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR  
LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS DE LA SIXIEME SESSION  
DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE ROLE DE LA FEMME  
DANS LE DEVELOPPEMENT DES ETATS MEMBRES  
SOUMIS A LA SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE  
MINISTERIELLE SUR LES FEMMES  
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO  
NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS  
DE LA SIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE  
SUR  
LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT DES ETATS MEMBRES  
SOUMIS A LA SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE  
SUR LES FEMMES**

**I/Introduction**

1. La sixième Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 1er au 3 novembre 2016 sous le thème: "*La situation des femmes dans les États membres de l'OCI à la lumière des défis actuels*", et a émis quatre résolutions, à savoir:

Premièrement: la résolution n ° 1/6-F sur l'appel à la conclusion rapide des procédures de ratification des statuts de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres de l'OCI ;

Deuxièmement: la résolution n ° 2/6-F sur la nomination d'ambassadeurs de bonne volonté de l'Organisation de la coopération islamique dans le domaine de la préservation des valeurs de la famille et de la promotion du statut des femmes et leur autonomisation dans les États membres ;

Troisièmement: la résolution n ° 3/6-F sur l'adoption du document du plan d'action amendé de l'OCI pour l'avancement de la femme dans les États membres et ses mécanismes de mise en œuvre ;

Quatrièmement: la résolution n ° 4/6-F sur la création d'un comité consultatif des femmes dans le cadre de la conférence ministérielle sur les femmes.

2. Le présent rapport inclut les activités menées par le Secrétariat général en coordination avec les organes et institutions compétents de l'Organisation dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des résolutions de la sixième Conférence ministérielle sur les femmes, tenue en novembre 2016.

## II/Suivi du processus de la ratification des statuts de l'Organisation pour le développement de la femme:

### **Aperçu sur l'Organisation pour le développement de la femme et l'état actuel des ratifications:**

3. L'Organisation pour le développement de la femme, basée en République arabe d'Égypte, a été créée en vertu de la résolution n ° 4/36-C de la 36e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Damas en 2009 en tant qu'organisation spécialisée dans le développement, l'avancement et la promotion du statut de la femme dans les États membres par le biais de divers mécanismes, y compris l'organisation de cours de formation, de conférences, séminaires, ateliers et forums sur le développement de la femme dans les États membres et le soutien des efforts nationaux déployés dans ce domaine pour renforcer les ressources humaines dans le domaine du développement de la femme, en adouber le rôle et garantir leurs droits conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation de la coopération islamique. Le statut de cette organisation a été avalisé par la résolution no 4/37-C du Conseil des ministres des Affaires étrangères à sa 37e session tenue à Douchanbé (Tadjikistan) en 2010.
4. L'organigramme de l'Organisation pour le développement de la femme se compose d'un Conseil ministériel et d'un Directeur exécutif. Le Conseil est composé des ministres chargés de la condition de la femme. Il désigne le Directeur exécutif parmi les candidats des États Membres de l'Organisation pour le développement de la femme pour un mandat de quatre ans renouvelable une seule fois. Le Directeur exécutif s'occupe de la conduite des affaires de l'organisation à travers la mise en œuvre et le suivi des politiques et résolutions du Conseil ministériel et l'exécution des programmes, plans et projets adoptés par celui-ci. Le Statut de l'Organisation, qui entre en vigueur après sa ratification par 15 États membres de l'OIC, a été ratifié jusqu'en septembre 2018 par 11 pays seulement.
5. Voici la liste des Etats ayant signé et ratifié le Statut:

No d'ordre	Etat	Date de la signature	Date de la ratification
1	République arabe d'Égypte	14/12/2010	1/3/2017
2	République gabonaise	-	21/1/2011
3	Etat des EAU	28/1/2011	Ratifié
4	République du Mali	17/3/2011	-
5	République de Djibouti	21/1/2012	-
6	République fédérale des Comores	Juin 2012	-
7	République du Bénin	10/9/2012	-
8	République islamique de Mauritanie	6/11/2012	Ratifié

9	République d'Indonésie	4/12/2012	-
10	République islamique du Pakistan	30/12/2012	30/12/2012
11	République de Gambie	30/12/2012	31/1/2013
12	République de Turquie	4/2/2013	-
13	Royaume d'Arabie saoudite	4/2/2013	17/3/2014
14	République de Guinée	4/2/2013	-
15	République du Tchad	6/2/2013	-
16	Etat du Koweït	13/5/2013	Ratifié
17	Etat de Palestine	11/6/2013	Aout 2014
18	Etat de Libye	4/2/2014	-
19	Burkina Faso	3/11/2016	-
20	République du Yémen	3/11/2016	-
21	République du Niger	22/8/2017	Ratifié
22	République du Cameroun	6/5/2018	-
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>11</b>

#### **Efforts déployés par le Secrétariat général pour le suivi des procédures de ratification du Statut:**

6. Par sa résolution n ° 4/44-C de la quarante-quatrième session, tenue les 10 et 11 juillet 2017 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, et sa résolution n ° 4/45-C de sa quarante-cinquième session tenue les 5 et 6 mai 2018 à Dhaka, République populaire du Bangladesh, le Conseil des ministres des affaires étrangères a invité les Etats membres a les États membres qui n'ont pas encore ratifié le Statut de l'Organisation pour le développement de la femme (WEDO) à diligenter le processus de ratification pour permettre à l'OCI de jouer un rôle actif dans la promotion de la femme et poursuivre la mise en œuvre du Plan de l'Organisation pour l'avancement de la femme.
7. Suite à l'adoption de ces résolutions, en 2016, 2017 et 2018, le Secrétaire général a envoyé des messages aux ministres des affaires étrangères des États membres qui n'avaient pas encore ratifié le Statut pour leur rappeler qu'il était important d'accélérer le parachèvement des procédures de ratification. Le Secrétaire général a également soulevé la question avec les dirigeants des Etats membres lors de ses rencontres officielles pour les exhorter à diligenter l'achèvement du processus de ratification afin de permettre à l'Organisation pour le développement de la femme d'entrer en activité. Le département concerné a pu de son côté mener des consultations avec les institutions chargées de l'autonomisation des femmes dans les États Membres pendant l'atelier sur le renforcement des capacités desdites

institutions tenu les 17 et 18 décembre 2017 au siège du Secrétariat général et a exhorté les responsables de ces institutions à coopérer avec les autorités compétentes de leur pays afin de diligenter les procédures de ratification du Statut de l'Organisation.

8. Le Secrétariat général a également exprimé l'espoir que les membres du Comité consultatif sur la femme, créé dans le cadre de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres, exhorteront les États membres à ratifier le statut de l'Organisation à la deuxième réunion du Comité consultatif sur la femme le 18 décembre 2017 au siège du Secrétariat général, compte tenu du fait que les pays auxquels appartiennent six membres dudit Comité consultatif n'avaient pas encore ratifié le Statut de l'Organisation pour le développement de la femme.

### **III/ Nomination d'une ambassadrice de bonne volonté de l'Organisation de la coopération islamique dans le domaine de la défense des valeurs de l'institution de la famille et du mariage et de la lutte contre le mariage des mineurs**

9. La résolution n ° 4/44-C du Conseil des ministres des affaires étrangères issue de la quarante-quatrième session, tenue les 10 et 11 juillet 2017 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), invitait le Secrétaire général à nommer des ambassadeurs de bonne volonté de l'Organisation dans le domaine de l'autonomisation de la femme, de la famille, du soutien de la jeunesse et de la protection de l'enfance, conformément aux critères énoncés au paragraphe 16 de la résolution 4/43-C du Conseil des ministres des affaires étrangères adoptée à sa quarante-troisième session, tenue les 18 et 19 octobre 2016 à Tachkent (République d'Ouzbékistan), notamment la capacité de catalyser les efforts déployés par l'Organisation dans ces domaines à la lumière des résolutions prises à ce sujet. Dans ce contexte, Son Excellence le Secrétaire général a adressé au Ministre marocain des Affaires étrangères une proposition sollicitant l'aval des autorités marocaines pour la nomination de Son Altesse Royale la princesse Lalla Maryam en tant qu'ambassadrice de bonne volonté de l'Organisation dans le domaine de la défense des valeurs de la famille et de l'institution du mariage et de la lutte contre le mariage des filles mineures. En retour, le Secrétaire général a reçu un message de SE le Ministre des affaires étrangères du Royaume du Maroc lui confirmant l'accord de Son Altesse le Roi Mohammed VI pour que son Altesse Royale la princesse Lalla Maryam soit désignée en qualité d'Ambassadrice de bonne volonté de l'Organisation à cette fin.
10. Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem a été nommée ambassadrice de bonne volonté pour la défense des valeurs de la famille et de l'institution du mariage et pour la lutte contre le mariage des mineures le 8 mars 2018 lors d'une cérémonie à Marrakech, Royaume du Maroc, en présence de Son Excellence le Secrétaire général. Le Secrétaire général a adressé à cette occasion une invitation à SAR la princesse Lalla Meryem à rendre visite au Secrétariat général pour consultations avec les départements compétents pour s'informer de leurs efforts

dans ce domaine et du rôle que Son Altesse pourrait jouer pour contribuer à ces efforts. Son Altesse a été également invitée à rendre visite aux différents organes et institutions compétents de l'Organisation situés à Jeddah.

11. Le Département des affaires sociales a élaboré une vision des mandats auxquels l'ambassadrice de bonne volonté pourrait apporter son écot. Il a envoyé un jeu complet de documents ainsi qu'une série de décisions, stratégies et plans d'action relatifs aux fonctions de l'ambassadrice de bonne volonté à son point de contact avec la princesse Lalla Maryam.

#### **IV/Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des États membres**

12. Le Secrétariat général a organisé un atelier les 28 et 29 juin 2018 à Ouagadougou (Burkina Faso) en prévision de la septième session de la Conférence ministérielle sur le rôle de la femme dans le développement des États membres de l'OCI, qui a réuni des experts des organes et institutions compétents de l'OCI, avec la participation de la Turquie en sa qualité de président de la sixième session de la Conférence ministérielle et du Burkina Faso, qui présidera la septième session. L'atelier avait pour objectif de contribuer à la préparation des documents à présenter à la Conférence, d'explorer les voies et moyens permettant d'améliorer la condition des femmes afin de leur permettre de participer de manière effective à la vie politique, économique, sociale et culturelle dans les États membres, de faire le point dans le domaine de l'équité et de la justice entre les sexes, d'identifier les principaux défis et obstacles rencontrés par les femmes et de soumettre des recommandations à la Conférence en vue de renforcer le rôle des femmes dans le développement des États membres.
13. Un rapport complet sur les résultats de l'atelier a été transmis aux États membres et aux autres parties prenantes.
14. Le Comité des représentants permanents des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu au Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique, à Djeddah, Arabie saoudite, le 18 septembre 2018, une réunion à l'effet d'examiner le document conceptuel du Prix de l'OCI pour les réalisations des femmes dans le monde islamique, créé en vertu de la résolution n° 4/44-C de la quarante-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue les 18-19 juillet 2017 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire.
15. La réunion a souligné la nécessité de mettre en œuvre la résolution ministérielle susmentionnée et de veiller à l'attribution du prix lors de la 7e Conférence ministérielle prévue au Burkina Faso. La Turquie, président de la sixième session de la Conférence, a été chargée de préparer un projet de résolution en coopération avec le Burkina Faso, président de la 7ème Conférence des femmes, le Bangladesh, en tant que président du CMAE, et l'Égypte en tant que pays-siège de l'Organisation pour le développement des femmes, et ce à la lumière des discussions et des points de vue présentés à la réunion et en coordination avec le

Secrétariat général, pour en saisir la septième Conférence ministérielle sur les femmes. Il appartiendra au comité de sélection d'établir les critères de nomination et les aspects financiers et logistiques liés au Prix. La réunion a souligné la nécessité de se concentrer sur les aspects culturels et moraux de ce prix.

16. Un rapport complet sur les résultats de la réunion a été dûment transmis aux États Membres.

**V/: Suivi de la mise en œuvre du plan d'action de l'OCI pour l'avancement de la femme (OPAAW):**

- 17. Organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités des institutions nationales concernées par l'autonomisation des femmes dans les États membres**

La sixième session de la Conférence ministérielle sur les femmes a recommandé l'adoption du Plan d'action de l'OCI pour l'avancement de la femme et l'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités des institutions nationales en charge de l'autonomisation des femmes dans les États membres. Le Conseil des ministres des affaires étrangères a adopté le plan d'action et ses mécanismes de mise en œuvre en vertu de sa résolution no 4/44-C issue de sa quarante-quatrième session, tenue les 10 et 11 juillet 2017 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. L'atelier prévu a été effectivement organisé en coordination avec la Banque islamique de développement et le SESRIC les 17 et 18 décembre 2017 au siège de l'OCI à Djeddah, avec la participation d'experts des États membres et des organes et institutions compétents de l'OCI.

- 18. Coopération avec la Turquie en vue d'organiser une manifestation parallèle dédiée aux femmes, aux migrations et à la crise des réfugiés lors de la 62ème session de la Commission de la condition de la femme à New York**

L'OCI a collaboré avec la République de Turquie, président de la sixième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États Membres, en vue de tenir une session de haut niveau en marge de la 62ème session de la Commission de la condition de la femme à New York, qui se penchera sur les questions liées à la protection des droits des migrants et des réfugiés. La session en question s'est tenue le 13 mars 2018 au siège des Nations Unies, en présence de SE Mme Fatima Batul Sian Kaya, ministre de la Famille et des Politiques sociales de la République de Turquie, et d'un grand nombre d'experts et de représentants d'organismes des Nations Unies concernés, d'organisations de la société civile et d'États membres de l'OCI présents à New York. La session a appelé la communauté internationale à prendre des mesures spécifiques pour faire face aux crises humanitaires résultant des migrations et des flux de réfugiés.

- 19. Coopération avec l'Organisation internationale de secours islamique pour l'organisation d'un événement parallèle lors de la 62ème session de la Commission de la condition de la femme à New York**

Le Secrétariat général a coopéré avec l'Organisation internationale de secours islamique pour l'organisation d'une session sur « l'autonomisation des femmes rurales et la promotion de la justice pour les femmes dans le monde musulman », à laquelle ont assisté l'ambassadrice Naela Gabr, de la République d'Égypte, Mme Aisha Al-Yafi, représentante de la Banque islamique de développement, Dr Hala bint Mazid Altuwaijri, Secrétaire générale du Conseil des affaires familiales d'Arabie saoudite, membre du Comité consultatif pour les femmes, Mme Sida Dambaba, membre du Comité consultatif pour les femmes d'Ouganda, Mme Iman Sandra Brittik, responsable des politiques de genre à l'organisation de secours islamique et le Dr Mohamed Nasri, directeur du bureau régional de la commission des NU pour la femme pour la région MENA. La réunion a été l'occasion de partager les expériences des institutions concernées par l'émancipation des femmes et de renforcer la coopération avec les organisations de la société civile.

**20. Collaboration avec le SESRIC pour élaborer des directives visant à normaliser la méthodologie de préparation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'OPAAW soumis au Secrétariat général.**

En application des recommandations de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts tenue les 3 et 4 novembre 2015 au siège du Secrétariat général et portant sur l'établissement des rapports d'avancement sur les efforts déployés par les États membres pour mettre en œuvre le plan OPAAW et pour le soumettre au Secrétariat général, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques a élaboré, en coordination avec le secrétariat général un document contenant les principes directeurs pour la normalisation des méthodes et critères de formulation et de présentation des rapports d'avancement au Secrétariat général, en insistant sur l'importance de la normalisation des éléments des rapports relatifs aux efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre l'OPAAW afin de faciliter l'évaluation de ces efforts de mise en œuvre du plan. Le document a abordé les principes directeurs pour la préparation des rapports d'avancement sur la mise en œuvre d' l'OPAAW en termes de contenu et de format, avec des questionnaires précis pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan. Le document en question sera dument présenté à la septième Conférence ministérielle sur les femmes.

**VI: Soutien des activités du Comité consultatif des femmes**

21. À sa sixième session, la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États Membres a adopté la résolution n ° 4/6-F portant création du Comité consultatif des femmes, qui sert de mécanisme consultatif et propose des recommandations sur les questions relatives à l'autonomisation et à l'avancement des femmes dans le cadre plus général. La Conférence a invité le Secrétaire général à accorder tout l'appui possible à l'activation du Comité consultatif des femmes en consultation et en coordination avec la présidence de la Conférence, tout en insistant sur le fait que les activités de ce Comité consultatif

des femmes ne devraient dupliquer ou faire double emploi avec les fonctions de l'Organisation islamique pour le développement de la femme. La résolution a également invité les États membres à lui soumettre des candidatures pour occuper les sièges vacants au sein du Comité. Le Secrétariat général a reçu dans l'intervalle plusieurs candidatures proposées par les États membres et les a dument fait circuler parmi tous les États membres.

22. Le Comité des représentants permanents des États membres de l'OCI a tenu une réunion au siège du Secrétariat général les 16 mars 2017 pour élire les membres du Comité consultatif des femmes. A l'issue de consultations entre les trois groupes géographiques, les candidates suivantes ont été élues au Comité consultatif des femmes:

Pour le groupe arabe:

- 1) Dr Hala Bint Mazid Altuwaijri, Secrétaire générale du Conseil de la famille d'Arabie saoudite.
- 2) Mme Raeda Qutb, professeure de santé publique du Royaume hachémite de Jordanie.
- 3) Ambassadrice Nayla Gabr, Présidente du Comité national de coordination contre l'immigration clandestine et membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de la République arabe d'Égypte.

Pour le groupe africain:

- 4) Mme Aina Ouedrago Koné, du Ministère de la condition féminine, de la solidarité nationale et de la famille du Burkina Faso
- 5) Mme Binta Jammeh-Sidibé, directrice exécutive du Bureau de la condition féminine de la République de Gambie
- 6) Mme Sida Nimirambi Bumba, ancienne ministre des Finances, de la Planification et du Développement économique, ancienne ministre de l'Égalité des sexes, du Travail et du Développement social et membre du Parlement de la République d'Ouganda

Pour le groupe asiatique:

- 7) Mme Esra Al-Bayraq, présidente de la Fondation NUN pour l'éducation et la culture (République de Turquie)
- 8) Dr. Dato Sri Zuleikha Kamarudin, doyenne de l'Université islamique internationale de Malaisie
- 9) Mme Fawzia Koffi, présidente de la Commission des droits de l'homme, des droits de la femme et de la société civile du Parlement de la République islamique d'Afghanistan.

- 23- Le Comité consultatif des femmes a tenu sa première réunion le 18 mai 2017 à Istanbul, en Turquie, en présence du ministre de la Famille et des Politiques sociales de la République de Turquie, présidente de la sixième session de la Conférence ministérielle sur les femmes, de membres du Comité consultatif et de représentants du Secrétariat général de l'OCI. La réunion a adopté à cette occasion le document relatif aux procédures de travail du Comité et a recommandé de le présenter à la prochaine session de la Conférence ministérielle sur les femmes en vue de le soumettre par la suite au Conseil des ministres des affaires étrangères.
- 24- Le Comité consultatif des femmes a tenu sa deuxième réunion le 18 décembre 2017 au siège du Secrétariat général à Jeddah, en Arabie Saoudite, en présence de SE Mme Fatima Batul Sayan Kaya, Ministre de la famille et des politiques sociales de la République de Turquie et présidente de la présente session de la Conférence ministérielle sur les femmes, des membres du Comité consultatif, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, du Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al Qods Al Charif et du Représentant permanent adjoint de l'État de Palestine auprès de l'Organisation de la coopération islamique.
- 25- Le Comité consultatif des femmes a tenu sa troisième réunion le 25 octobre 2018 à Istanbul avec la participation de SE Mme Zahra Zumrut Selçuk (Ministre de la famille, du travail et des services sociaux), de membres du Comité consultatif des femmes et de représentants du Secrétariat général. (Ce paragraphe sera mis à jour après la troisième réunion du Comité).
- 26- La troisième réunion a examiné le rapport d'activités du Comité à la septième Conférence ministérielle des femmes, ainsi que le document conceptuel sur la politique d'égalité des sexes de l'OCI préparé par le SESRIC en coordination avec le Secrétariat général, ainsi que les candidatures présentées par les États membres pour l'obtention du prix de l'OCI pour les réalisations des femmes dans sa première édition qui sera attribué lors de la septième Conférence ministérielle des femmes au Burkina Faso. La réunion a également examiné les projets d'ordre du jour et de programme de travail de la septième Conférence ministérielle des femmes (Burkina Faso, 2018). (Ce paragraphe sera mis à jour après la troisième réunion du Comité).
- 27- Les rapports sur les résultats des réunions du Comité ont été communiqués aux États Membres.

## **VII: Autres activités du Secrétariat général dans le domaine de l'autonomisation des femmes:**

- 28- Le Secrétariat général a participé au Programme de leadership et d'entrepreneuriat pour les jeunes femmes, organisé par le Ministère de la famille et des politiques sociales de la République de Turquie, président de la session en cours de la Conférence des femmes, qui s'est déroulé du 2 au 11 novembre à Istanbul et à Ankara. Plusieurs participantes venant des États Membres de l'OCI, quelques

membres du Comité consultatif des femmes, plusieurs chercheurs et spécialistes, représentants d'organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales ont pris part à ce programme.

- 29- Le Secrétariat général et le Comité consultatif des femmes ont participé aux réunions de la 62ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies tenues à New York du 12 au 23 mars 2018. Les membres du Comité se sont réunis en marge de la session avec des représentants du FNUAP, d'ONU Femmes et de certaines ONG opérant dans le domaine de l'autonomisation des femmes aux États-Unis d'Amérique afin d'étudier les moyens de coopérer avec ces organismes dans des domaines d'intérêt commun.
- 30- Le Secrétariat général a participé à plusieurs conférences et réunions de coordination organisées par les partenaires de l'OCI sur des thèmes tels que la célébration de la Journée nationale et arabe de la famille arabe en décembre 2018 au Soudan, la médiation familiale en mai 2017 à Genève, la réunion régionale pour la planification et la communication tenue en mars 2018 au Caire et la réunion de coordination régionale organisée au Caire sur la conclusion d'un accord contre la violence à l'égard des femmes dans la région arabe, au Caire, à la réunion de coordination de la coopération entre l'OCI et les Nations Unies en juillet 2018 à Rabat et aux réunions de la Commission indépendante des droits de l'homme relatives à l'autonomisation des femmes et bien d'autres encore.
- 31- Lors de ces réunions, le Secrétariat général a passé en revue les mesures prises par l'Organisation pour contribuer à la promotion et à l'avancement de la femme, à l'autonomisation et au bien-être de la famille dans les États membres de l'Organisation et s'est déclaré disposé à coopérer avec la communauté internationale à la promotion de la femme et à œuvrer à l'établissement de partenariats avec les organisations et les centres qui suivent ces questions de près aux niveaux national, régional et international.
- 32- Le Secrétariat général a participé aux activités des soixante-et-unième et soixante-deuxième sessions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en 2017 et 2018.
- 33- Des messages et des communiqués de presse ont été publiés à diverses occasions pour commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Journée internationale de la femme, la Journée mondiale de la famille et la Journée mondiale de la jeune fille, appelant à des efforts concertés pour promouvoir l'avancement et l'autonomisation des femmes dans les États membres de l'OCI.

**VIII: Efforts des organes et institutions compétents de l'Organisation dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de la mise en œuvre des résolutions de la sixième Conférence ministérielle des femmes:**

- 34- On trouvera en pièce jointe au présent rapport des annexes sur les efforts déployés par les organes et institutions compétents de l'Organisation pour mettre en œuvre

les résolutions de la sixième Conférence ministérielle des femmes relevant de leurs domaines de compétence.

\*\*\*